

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

→ assistance-publique-cgt.fr

→ En votant pour les candidat.e.s présenté.e.s par la CGT, vous avez l'assurance d'être bien défendu.e.s, par des élu.e.s qui porteront vos revendications tant localement que nationalement, qu'elles soient spécifiques ou plus générales.



**Avec la CGT,
donnons à l'AP-HP,
un avenir à visage
humain !**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP

Coordonnées du syndicat

Union Syndicale AP-HP CGT (USAP CGT)
Bourse du Travail - 3 rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tel : 01 42 08 82 14 - Mail : usap-cgt.sap@aphp.fr

» ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

IDE

INFIRMIER.E DIPLOMÉ.E D'ÉTAT

ASSISTANCE PUBLIQUE • HOPITAUX DE PARIS
la cgt

TOUS IMPLIQUÉS

AUX CÔTÉS DES USAGERS

POUR GARANTIR UN VRAI SERVICE PUBLIC DE SANTÉ

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018
VOTONS CGT AP-HP

assistance-publique-cgt.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Union Syndicale CGT AP-HP - Octobre 2018

IDE INFIRMIER.E DIPLOMÉ.E D'ÉTAT

On ne choisit pas cette profession par hasard. Les missions qui relèvent de notre champ ont du sens pour un grand service public pour tou.te.s !

L'ensemble du personnel est impacté par les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT). De nouvelles organisations du travail se mettent en place au sein des territoires sanitaires et sont accompagnées de mutualisation de moyen qui se traduit par une baisse de la prise en charge des patients avec une dégradation de la sécurité des soins dispensés.

Une profession continuellement en évolution qui est en attente d'une réelle reconnaissance de la qualification. Malgré l'attribution du grade Licence en 2010 le compte n'y est pas. Ce grade donne la possibilité de poursuivre un cursus universitaire pour un Master qui aujourd'hui est très limité.

Ainsi, le rapport de l'OCDE a montré que depuis plusieurs années, la rémunération des infirmier.e.s est placée en 23^{ème} position sur 29 dans le classement européen.

L'éthique professionnelle se caractérise aussi, par la reconnaissance du travail des agent.e.s, une meilleure écoute et une prise en compte des difficultés rencontrées or les échanges formalisés sur le travail sont peu nombreux voir inexistant.

Le travail des soignant.e.s tend à être réduit à sa part strictement technique, la plus standardisée possible, au détriment d'une dimension émotionnelle, pourtant indispensable à la qualité des soins. Une déshumanisation contrainte de la prise en charge du patient qui développe la perte de signification de ce travail jugé comme insatisfaisant alors qu'on s'y éreinte.

Le droit d'option de 2010 pour les infirmier.e.s de la Fonction Publique Hospitalière s'est traduit par un odieux chantage de perte de la reconnaissance de la pénibilité du métier (en renoncement à la catégorie active) pour un passage en « catégorie A ».

La pénibilité selon les critères de la CGT concerne :

■ les contraintes physiques ■ un environnement agressif ■ les contraintes liées aux rythmes de travail (nuit ou alternance jour/nuit) ■ la dangerosité (exposition à des risques de contamination biologique, agressions physiques ou psychiques...). Ces facteurs déterminent le départ anticipé à 55 ans pour les salarié.e.s soumis.e.s à ces exigences.

L'Ordre Infirmier fut muet quant à la perte de la reconnaissance de la pénibilité du corps des infirmier.e.s. Que dire d'une structure organisée comme chambre disciplinaire des infirmier.e.s ?

Que dire d'une instance qui se contente des miettes que veulent bien lui attribuer des lois édictées par le ministère de la santé pour suivre les consignes gouvernementales de restrictions des budgets des établissements ?

Le décret portant sur l'inscription automatique à l'Ordre Infirmier est paru le 13 juillet 2018. Il conduit à ce que les 2/3 des IDE et IDE spécialisé.e.s soit inscrit.e.s sous la contrainte à partir du 1^{er} octobre 2018 sous peine d'exercice illégal de la profession. Risible car la profession a rejeté depuis 10 ans l'inscription et s'est trouvée en exercice illégal depuis 2008 !...

En publiant ce décret, le gouvernement n'entend pas les revendications des infirmier.e.s.

... La CGT rappelle son opposition aux Ordres professionnels et son refus de payer pour travailler.

La santé ne doit plus être considérée par les dirigeants politiques comme une source d'enrichissement. Ces méthodes sont éloignées de l'intérêt général.

LA CGT REVENDIQUE :

- des effectifs supplémentaires en adéquation avec la charge de travail, pour une prise en charge globale du patient.
- 1,8 fois le SMIC en début de carrière.
- Une reconnaissance réelle des qualifications et de l'engagement de la responsabilité des infirmier.e.s.
- Le passage dans une véritable catégorie A qui prenne en compte la pénibilité du travail.
- La catégorie active pour les infirmier.e.s en catégorie A étendu aux collègues du privé.

**Faisons entendre
notre voix, portons haut
nos revendications,
défendons notre travail avec
le vote CGT aux élections
en décembre 2018.**

**DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**